



Paris, le 9 juin 2022, 17h45

**COMPTE RENDU DE L'AGM DU 9 JUIN 2022 :
APPROBATION DE L'ENSEMBLE DES RÉSOLUTIONS ET POINT SUR L'ACTIVITÉ**

L'Assemblée Générale Mixte de Rubis s'est réunie le jeudi 9 juin 2022 à 14 h 00, sous la Présidence de M. Gilles Gobin, aux Salons Hoche, 9 avenue Hoche, 75008 Paris.

Cette Assemblée Générale a été retransmise en direct sur le site internet de la Société (www.rubis.fr) et reste disponible en différé sur ce même site et *via* le lien suivant https://channel.royalcast.com/rubisfr/#!/rubisfr/20220609_1.

Les événements marquants et l'activité du Groupe en 2021, la stratégie ainsi que la démarche RSE ont été présentés aux actionnaires par la Direction du Groupe. Le management a rappelé sa vision du développement du Groupe sur le moyen/long terme. Bruno Krief (Directeur Général Finance) a ajouté que « *le premier trimestre 2022 [avait] bien débuté avec une marge brute en hausse de 7 % en Distribution et en hausse de 19 % en négoce/shipping (sous-segment de Support & Services). Le début du deuxième trimestre est en ligne avec les progressions observées au T1, laissant augurer une bonne progression des résultats opérationnels (à structure constante) sur l'ensemble du premier semestre* ». Ensuite, le Président du Conseil de Surveillance a exposé la gouvernance de la Société. Enfin, les Commissaires aux comptes ont présenté le contenu de leurs rapports.

Aucune question écrite n'a été préalablement adressée par un actionnaire à la Société. À la suite d'une séance de questions/réponses avec les actionnaires présents en salle, il a été procédé au vote des résolutions.

Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des résolutions, et en particulier :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2021 ;
- le versement d'un dividende d'un montant de 1,86 euro par action ordinaire et de 0,93 euro par action de préférence (le détachement du coupon interviendra le 14 juin 2022 et le paiement du dividende en espèces aura lieu le 16 juin 2022) ;
- les renouvellements de Mmes Carole Fiquemont et Chantal Mazzacurati et de M. Marc-Olivier Laurent en qualité de membres du Conseil de Surveillance ;
- les nominations de Mmes Cécile Maisonneuve et Carine Vinardi et de M. Alberto Pedrosa en qualité de membres du Conseil de Surveillance ;
- la nomination de KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux ;
- les politiques de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2022 ;
- le renouvellement par tacite reconduction d'une convention réglementée déjà approuvée par l'Assemblée Générale 2021 ;
- l'autorisation donnée au Collège de la Gérance de procéder à un programme de rachat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- l'autorisation donnée au Collège de la Gérance de mettre en place un (ou des) plan(s) d'actions de performance ;
- la modification de l'article 54 des statuts relatif à la rémunération fixe de la Gérance.

Le résultat détaillé des votes sera publié sous peu sur le site internet de la société (www.rubis.fr) dans l'onglet « Actionnaires – Assemblée Générale – Assemblée Générale 9 juin 2022 – Autres documents ».

